

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1998**

The  
copy  
may  
the  
sign  
chec

This it  
Ce doc

10x

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

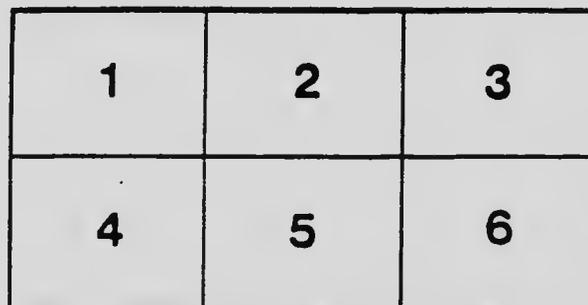
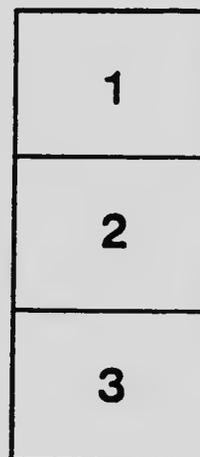
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

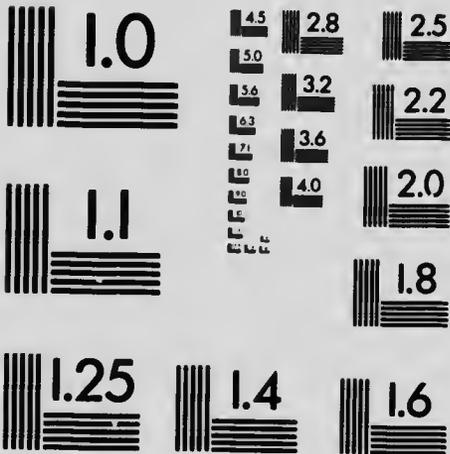
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

# LE CRÉDIT MUNICIPAL CANADIEN

QUÉBEC

## PROSPECTUS.

Le Canada offre un champ considérable pour des placements de capitaux en rapport avec des entreprises municipales, telles que conduites d'eau (aqueducs), égoûts, éclairage, ponts, marchés publics, etc.

En dehors des grandes villes, les corporations municipales accordent volontiers, à des compagnies ou personnes qui se chargent de construire et d'exploiter ces travaux publics, des privilèges, concessions ou franchises de valeur ; et une compagnie qui commanderait la confiance du public, tant par sa direction que par sa position financière, ne manquerait pas de faire des opérations très étendues.

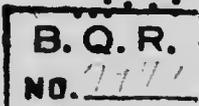
Le moment est opportun pour la création d'une société de crédit municipal. Le Canada progresse rapidement. Depuis vingt ans, des industries se sont établies dans toutes les

parties des vieilles provinces. Une foule de petites villes et de villages ont surgi ou se sont développés, et le besoin de travaux publics s'y fait vivement sentir. Peu de gens se sont encore occupés de ces entreprises publiques, mais celles qui ont été exécutées par des concessionnaires ont invariablement donné des profits considérables. La valeur des concessions municipales est d'ailleurs si bien établie qu'il est inutile d'insister sur ce point.

Le nombre de villes et de villages, où des aqueducs, des égouts, des installations d'éclairage, des ponts municipaux, des marchés publics sont à construire, est très grand. Le privilège de les construire et de les exploiter serait promptement accordé à une société qui ne demanderait aucun aide financier à la municipalité, et à des conditions qui constitueraient un monopole profitable.

Les placements faits dans de telles entreprises offrent des garanties presque aussi absolues que les valeurs municipales. L'eau, les égouts, la lumière sont de nécessité première. Un aqueduc, un égout municipal, une installation d'éclairage électrique ne peuvent pas ne rien rapporter. Il

HG  
4360  
Q4C74  
1902



s'agit d'évaluer avec prudence le capital à investir dans chaque entreprise, le coût annuel de l'exploitation, et les revenus sur lesquels on peut sûrement compter. Ces estimations sont faciles à faire, en raison de la simplicité des travaux et de leur administration. D'ailleurs, pour une société faisant de grosses opérations, l'élément de risque serait réduit à un point minimum par le fait que les divers placements, d'un chiffre respectif limité, seraient repartis sur un grand nombre d'entreprises, éparses, différentes, considérées chacune à leur mérite, et offrant chacune à un conseil d'administration bien constitué des conditions de sécurité parfaites.

Ce sont ces considérations qui ont inspiré le projet de création du *Crédit Municipal Canadien*.

Le fonds social de la société permettra l'émission d'obligations dont le produit sera employé à des placements de haut rapport. Ces obligations porteront un intérêt moyen de 5%.

Dans les placements faits par la Société, le fonds social entrera pour un tiers et le produit des obligations ou débentures pour les deux tiers. Les placements devront, dans l'opinion

des promoteurs, rapporter de 8 à 15% par an. C'est dire que les actions du fonds social bénéficieront de tout le revenu, en plus de 5%, que rapporteront les capitaux obtenus au moyen de ces émissions d'obligations.

Le fonds social sera constitué par émissions de \$100,000 chacune. Chaque émission permettra à la société, grâce à ses obligations, de faire des placements pour environ \$300,000. Il sera facile, en effet, sur la garantie de propriétés d'un haut rapport, d'une valeur de \$300,000, dans lesquelles un capital de \$100,000 aura été versé de bonne foi, de placer des obligations ou débetures, portant 5% d'intérêt, jusqu'à concurrence de \$200,000.

Ce sera là le point de départ de la société. Après une couple d'années, les résultats obtenus permettront de lancer, dans d'excellentes conditions, la seconde émission du fonds social et d'obligations. Sans compter sur les marchés étrangers où les capitaux pourront être obtenus à des taux d'intérêt plus bas, cette société créera en quelque sorte, avec ses obligations, une ligne de placements nouveaux, n'offrant pas d'ennuis d'administration, donnant un bon rapport, fa-

eiles à contrôler, et d'une sûreté égale aux valeurs municipales, sinon préférables.

Il y a dans le pays des milliers et des milliers de personnes qui gardent en dépôt dans les banques, à des taux d'intérêts minimes, des argents pour lesquels elles ne trouvent pas de placements faciles. Le petit capitaliste surtout, n'aime pas, pour quelques dollars de plus, à sortir son argent des banques pour en faire des placements requérant de sa part une surveillance, des frais ou une administration qui dévoreraient la différence d'intérêt entre le taux payé par les banques et celui du placement nouveau. La société, par l'émission d'obligations à court et à long terme, à un taux d'intérêt satisfaisant payable semi-annuellement, pour des montants variant de \$50 à \$1000, devra commander la faveur du public et fera une concurrence sérieuse aux banques d'épargnes.

---

# THE HISTORY OF THE

... ..

... ..

... ..  
... ..  
... ..  
... ..

... ..

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

... ..

... ..  
... ..

# LE CRÉDIT MUNICIPAL CANADIEN

---

*Société de placements.—Capital, \$1,000,000,  
Québec*

---

## INCORPORATION.

La Société sera constituée par Lettres Patentes fédérales. Elle demandera plus tard aux législatures des provinces un acte spécial lui accordant certains privilèges utiles à ses opérations.

## OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

La Société a pour objet de faire, soit par prêt, soit par acquisition, exploitation, ou autrement, des placements de capitaux dans des entreprises municipales telles que conduites d'eau (aqueducs), égouts, éclairage, ponts, marchés publics, etc.

## FONDS SOCIAL.

Le fonds social de la Société est fixé au chiffre de \$1,000,000.

Il sera constitué par émissions de \$100,000 chacune, dont la première est dès aujourd'hui offerte au public.

Les émissions subséquentes seront déterminées par le conseil d'administration, sujettes à l'assentiment des actionnaires réunis en assemblée générale, et devront répondre au progrès des opérations de la Société.

Les actions seront de \$100 chacune. Un versement de 10% sera fait lors de la souscription, et la balance sera appelable par décision du conseil d'administration.

Il sera délivré aux souscripteurs des titres d'actions, au dos desquels seront entrés à demande les inscriptions des versements opérés.

Il sera loisible aux souscripteurs d'actions d'acquitter leurs souscriptions en entier, en tout temps.

### OBLIGATIONS.

La Société pourra émettre des obligations en représentation de ses placements.

Le montant total de ces obligations ne devra jamais excéder les deux tiers de la valeur réelle totale des biens et propriétés de la Société affectés à leur garantie.

---

Les obligations seront garanties, par privilège, gage, ou hypothèque, par les biens, valeurs et propriétés de la Société, entre les mains de fidéi-commissaires nommés par les actionnaires réunis en assemblée générale.

Le produit intégral des obligations sera appliqué à des placements dans des propriétés rapportant un revenu immédiat, et en aucun cas dans des entreprises d'un revenu problématique ou éloigné.

Un fonds de réserve égal à 1% au moins du total des obligations en cours sera créé chaque année et spécialement affecté à la garantie et au rachat des obligations.

Un état assermenté sera publié chaque année et remis aux porteurs d'obligations, établissant le montant total des obligations en cours et des charges annuelles en découlant, ainsi que les biens, valeurs et propriétés de la Société affectés à leur garantie.

Afin d'en faciliter le placement parmi les grands et petits capitalistes, la Société émettra des obligations dans les conditions suivantes :  
(a) A ordre ou au porteur. (b) Transférables par simple tradition, ou par endossement, ou par

enrégistrement dans les livres de la Société. (Ce dernier mode est destiné à protéger le porteur contre la perte, le vol ou la destruction des titres.) (c) A intérêts payables tous les six mois (d) Pour des périodes de trois, cinq, dix, quinze, ou vingt années. (e) Pour des montants variant de \$50 à \$1,000 chacune.

### MEMBRES FONDATEURS

Il sera émis, au montant de \$100,000 des certificats d'actions acquittées, en faveur des promoteurs de cette Société, mais ces actions n'auront droit de recevoir de dividendes qu'après paiement d'un intérêt de 5% sur les actions ordinaires. Les porteurs de ces actions seront connus comme membres fondateurs et participeront aux avantages attachés à ce titre.

Sur ce montant de \$100,000 d'actions, \$60,000 seront attribuées aux membres du comité provisoire d'organisation, qui feront partie du premier Conseil d'administration, sur paiement d'une somme égale à vingt par cent de leur valeur normale, versable d'après décision du Comité ou des directeurs.

Le produit de ces actions, soit \$12,000, sera spécialement affecté aux fins d'organisation et

aux premières dépenses d'administration de la Société.

Les autres \$40,000 d'actions acquittées seront attribuées aux promoteurs de la Société, en considération de leurs services dans sa création et dans son organisation.

Jusqu'à ce que \$100,000 d'actions aient été souscrites et payées par des membres ordinaires, les actions de membres fondateurs n'exerceront, dans la Société, qu'un contrôle égal à celui des porteurs d'actions souscrites et payées.

Le titre de membre fondateur sera cessible, avec tous les avantages y attachés, de même qu'une action ordinaire, pourvu que le cessionnaire soit agréé par la majorité des autres membres fondateurs et qu'il soit qualifié par la possession de dix actions. Les membres fondateurs formeront partie du premier Conseil d'administration, et ils seront rééligibles par le vote de tous les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La Société sera administrée par un Conseil d'administration composé de cinq à sept adminis-

trateurs, qui nommeront parmi eux, annuellement, un président et un vice-président.

Le nombre des administrateurs sera fixé par statut ou par règlement.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale de tous les actionnaires, présents ou représentés, à la seule exception du premier Conseil d'administration qui sera composé des promoteurs ou nommé par eux, et dont la durée sera de trois années.

#### COMITÉ EXÉCUTIF.

Le Conseil d'administration pourra nommer, durant bon vouloir, un comité exécutif composé de trois à cinq administrateurs, dont il déterminera par règlement ou par résolution les fonctions et les pouvoirs.

#### OFFICIERS DE LA SOCIÉTÉ.

Le Conseil d'administration nommera chaque année un directeur-gérant, un secrétaire-trésorier, et un inspecteur, ainsi que tous autres officiers qu'il jugera convenable, et déterminera lui-même leurs pouvoirs, leurs fonctions, et les conditions de leur engagement.

---

## OPÉRATIONS.

Chaque transaction et chaque placement de la Société sera étudié séparément et devra recevoir la sanction du Conseil d'administration.

## PARTAGE DES BÉNÉFICES.

Après paiement des frais d'administration et des charges annuelles en rapport avec les obligations émises par la Société, les bénéfices seront partagés comme suit :

1<sup>o</sup> Dividende aux porteurs d'actions souscrites et payées, n'excédant pas 5 % par an.

2<sup>o</sup> Dividende aux membres fondateurs n'excédant pas 5% par an.

3<sup>o</sup> Fonds de réserve égal à 1 % du montant des obligations en cours.

4<sup>o</sup> Le surplus sera partagé également entre tous les actionnaires de la Société.

## RÈGLEMENTS.

Une assemblée générale de tous les actionnaires sera convoquée aussitôt après l'incorporation de la Société, et des règlements pour la régie du Conseil d'administration et des affaires seront adoptés.



**ESTIMATION DES RÉSULTATS PROBABLES.**

ITEMS.	CAPITAL PAYÉ.		
	\$ 100,000	\$ 200,000	\$ 500,000
Capital payé.....	\$ 100,000	\$ 200,000	\$ 500,000
Obligations émises.....	\$ 100,000	\$ 200,000	\$ 500,000
Total des placements.....	\$ 200,000	\$ 400,000	\$ 1,000,000
Revenu moyen, 8%.....	\$ 300,000	\$ 600,000	\$ 1,500,000
7% sur les obligations.....	\$ 24,000	\$ 48,000	\$ 120,000
Revenu net.....	\$ 10,000	\$ 20,000	\$ 50,000
Profit pour les actionnaires, y compris les membres fondateurs.....	\$ 14,000	\$ 28,000	\$ 70,000
	7%.	9½%.	11½%.

